

Classement des joueurs

Selon leurs résultats, les joueurs sont répartis en 4 séries (4^e, 3^e, 2^e et 1^{re} série).

- Les 4^e, 3^e et 2^e série sont divisées en cinq sous-classements : trèfle ♣, carreau ♦, cœur ♥, pique ♠ et Promotion.
- La 1^{re} série comporte les catégories trèfle ♣, carreau ♦, cœur ♥, pique ♠ et Nationale.

Un nouveau joueur démarre donc non classé pour devenir 4^e série trèfle ou plus. Le meilleur classement est 1^{re} série nationale, qui représente environ 0,1 % des licenciés. Pour déterminer le classement pour chaque joueur, la Fédération applique des seuils déterminés de façon que les 4 % premiers environ de l'effectif soient classés en première série, les 16 % suivants (environ) en deuxième série, etc.

La collecte des résultats homologués permet d'attribuer des points appelés :

- « **Points d'expert** » : Le niveau d'un joueur étant évalué sur un moyen terme, les points de la saison en cours sont cumulés avec ceux des années précédentes ; l'appartenance d'un joueur à une série lui permet de participer à des compétitions spécifiques ; un exemple : la compétition appelée *Espérance par paires* est réservée aux joueurs de quatrième série.
- « **Points de performance** » : Dès que le nombre de points de performance est suffisant pour appartenir aux 1^{re} série et 2^e série Promotion, certaines compétitions plus significatives sont privilégiées (*championnats de France, Europe, Monde*) et donnent lieu à l'attribution de points de performance, en plus des points d'expert. Le classement des joueurs appartenant à ces groupes élevés dépend de leur nombre de points de performance.

Au delà d'un seuil de 10000 points d'expert, la Fédération diminue de 20 % le total des points acquis les saisons précédentes, afin d'accorder une plus grande importance à ceux acquis lors de la saison en cours. Pour les joueurs de 1^{re} série, on enlève 25 % à 35 % de leurs points de performance chaque année.

Les joueurs qui ont passé de longues années dans un même palier, mais n'ont plus les points d'experts ou de performances suffisants pour s'y maintenir, peuvent bénéficier d'un indice de valeur « hors quota » en reconnaissance de leur compétence.

Fourchettes exprimées en points d'expert (PE) et points de performance (PP)

Fourchettes exprimées en points d'expert (PE) et points de performance (PP)			
Classement	I.V	Seuils minimums de PE	Seuils minimum de PP
1 re série Nationale	100		2000
1 re série ☒	92		1000
1 re série ♥	84		500
1 re série ☒	76		250
1 re série ☒	68		125
2 ème série Promotion	60		75
2 ème série ☒	56	135000	
2 ème série ♥	52	105000	
2 ème série ☒	48	85000	
2 ème série ☒	44	72000	
3 ème série Promotion	40	52000	
3 ème série ☒	38	38000	
3 ème série ♥	36	28000	
3 ème série ☒	34	20000	
3 ème série ☒	32	15000	
4 ème série Promotion	30	10000	
4 ème série ☒	28	5000	
4 ème série ♥	26	2500	
4 ème série ☒	24	750	
4 ème série ☒	22	1	
Nouveau Licencié	20		

Classement « Hors quota »

Les neufs classements	I.V.
1ère série Nationale hors quota	96
1ère série ♠ hors quota	88
1 ^{re} série ♥ hors quota	80
1 ^{re} série ♦ hors quota	72
1 ^{re} série ♣ hors quota	64
2 ^e série <i>Promotion</i> hors quota	58
2 ^e série <i>Majeure</i> hors quota	50
2 ^e série hors quota	42
3 ^e série hors quota	31

Pour accéder à votre classement FFB, cliquez sur le lien suivant : [accéder à mon classement FFB](#)